



**CHARTRES
MÉTROPOLE**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE EMPLOI ET FORMATION
Chartres, le 30 septembre 2022

NOTE

A

TOUS LES SERVICES

**Un poste de Chef du service Exécution Comptable et Financière Dépenses / Recettes
est à pourvoir
à la Direction des Finances, de la Commande Publique et du Contrôle de gestion
(Catégorie A – Cadre d'emplois des Attachés ou Contractuel)**

Au sein du pôle Finances et sous l'autorité du Directeur des Finances, de la Commande Publique et du contrôle de gestion, le Chef de service assure l'exécution budgétaire et comptable pour la Ville de Chartres, Chartres Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (direction mutualisée).

MISSIONS :

- Encadrer les agents du service, assurer la polyvalence entre les agents,
- S'assurer de la régularité des opérations comptables selon les nomenclatures budgétaires et comptables (nomenclatures M57, M14, M4, M22), valider avec le Directeur les différents flux qui seront communiqués à la Trésorerie de Chartres Métropole,
- Suivre l'exécution des mouvements comptables, vérifier et valider les données produites par le service, alimenter les tableaux de bord,
- Conseiller les directions et les services, moderniser et simplifier les pratiques (dématérialisation),
- Proposer et préparer des rapports aux différentes instances des collectivités,
- Participer à l'évolution des tarifs et à leur contrôle (à mener avec les différentes directions et selon le timing budgétaire),
- Créer, suivre les régies des collectivités,
- Suivre le recouvrement et les impayés, les admissions en non-valeur avec le comptable,
- Assurer la gestion et le suivi des inventaires des collectivités (en prenant en compte les changements de périmètre ou les compétences des collectivités), un travail régulier de mise à jour dans le cadre des ventes, des mises à la réforme etc... afin de donner une meilleure vision des patrimoines,
- Réaliser des écritures de fin d'exercice et/ou des écritures spécifiques (amortissements, provisions...),
- Participer à l'élaboration des budgets notamment dans la communication d'informations pour les budgets primitifs ou décisions modificatives (corrections à prévoir suite à des remarques du comptable...), à la comparaison entre le compte de gestion provisoire adressé par le comptable public et les comptes exécutés d'une année pour une collectivité,
- Rédiger des notes sur des sujets précis ou sur des modes de gestion à repenser (délégation de service public), proposer des évolutions dans des marchés ou procédures en cours afin de suggérer des simplifications dans l'exécution comptable,
- Echanger de manière fréquente avec la Trésorerie de Chartres Métropole dans le cadre des mandats et titres adressés (flux de toute nature) pour toutes les collectivités dont la Direction assure le suivi ; faire un point régulier sur les bonnes prises en charges (et sans attendre la fin de l'année) sur les différents budgets, assurer la prise en compte des évolutions des protocoles informatiques.

COMPETENCES :

- Bien connaître l'environnement juridique des collectivités,
- Savoir assurer une veille réglementaire sur son secteur,
- Expérience exigée en matière de comptabilité publique (préparation et exécution budgétaire) et dans la gestion d'une administration locale, maîtrise des nomenclatures M57, M22, M14, M4,
- Disposer d'un sens du travail en équipe avec les autres chefs de services de la Direction et son directeur,
- Disposer d'une grande qualité rédactionnelle et relationnelle,
- Capacité à manager, disposer d'une expérience en management dans les collectivités territoriales,
- Etre Motivé, disposer d'un esprit d'analyse, d'une forte capacité d'adaptation et être force de proposition.

REMUNERATION :

Traitement indiciaire + régime indemnitaire (RIFSEEP) – groupe de fonction A3

*Si ce poste vous intéresse, merci de faire parvenir votre candidature (**lettre de motivation et CV**) à Chartres Métropole - Direction des Ressources Humaines, Hôtel de Ville - Place des Halles, 28000 CHARTRES, ou par mail : recrutement@agglo-ville.chartres.fr, **avant le 30 octobre 2022.***